



PM NMR: 2023/096

Mairie
B.P. 7
42740 Saint-Paul-en-Jarez

ARRETE DU MAIRE

Tél. 04 77 73 21 24
Fax : 04 77 73 67 45
mairie@saint-paul-en-jarez.fr
www.saint-paul-en-jarez.fr

Le Maire de la Commune de SAINT-PAUL-EN-JAREZ,

Vu ensemble :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Santé publique et notamment ses articles L. 1311 et suivant et R.1334-30 et suivants relatifs à la lutte contre le bruit,

- Le Code Pénal et plus particulièrement son article R610-5,

Considérant qu'il convient d'organiser l'occupation du domaine public et de prendre toutes les mesures afin d'assurer la sécurité et la tranquillité à l'occasion de la fête de la Musique,

ARRETE

Article 1 : Le Café de la Mairie est autorisé de manière exceptionnelle à utiliser le domaine public de la place Lisfranc de Saint-Martin dans la soirée du vendredi 23 juin pour proposer un concert dans le cadre de la Fête de la Musique,

Article 2 : Le groupe de musiciens est autorisé à installer une scène et ses instruments sur la place Lisfranc, le vendredi 23 juin 2023 et à jouer de 19 heures à 23 heures.

Article 3 : Monsieur Loïc Charles, gérant du Café de la Mairie est garant de la sécurité et de la bonne tenue de sa clientèle lors de cette manifestation. Il devra informer en amont la gendarmerie et les riverains pour la soirée demandée et prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter les nuisances sonores.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

Article 5 : La directrice générale des services et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Aux archives de la Mairie de Saint Paul En Jarez
- Au commandant de la brigade de gendarmerie de Saint Paul En Jarez

Fait en Mairie de SAINT-PAUL-EN-JAREZ,
Le 7 juin de l'an deux mille vingt-trois

Le Maire,
Kamel Bouchou

